RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212900864-20251210-202554-DE

Conseil Municipal du 10 décembre 2025
Délibération n°2025/54

07 b) - Cession de terrains communaux.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 11**

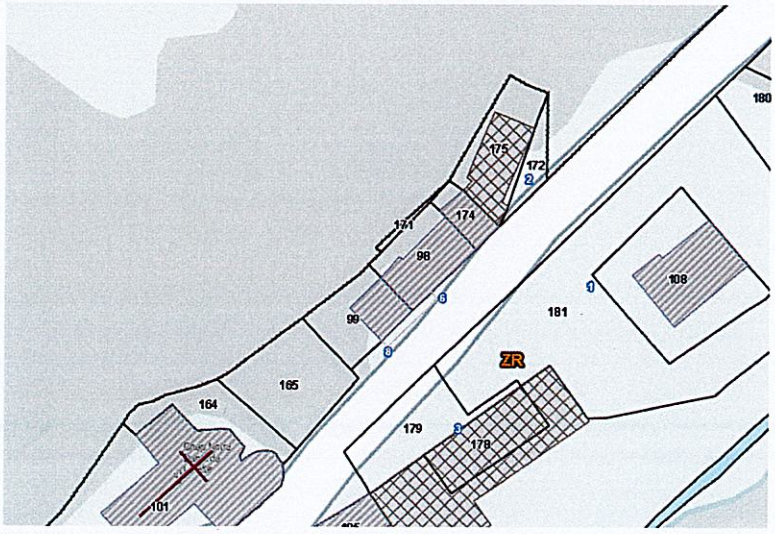
L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BUTEL Ketty, Madame SCIOU Anaïs, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CRENN Raymond, domicilié à Coatnant, souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain communal, bordant la VC N°39, qui traverse le hameau de Coatnant, et sur laquelle a été édifiée, en 1956, une avancée de son ancienne maison d'habitation cadastrée ZR 98 et ZR 174. Il précise que cette parcelle de terrain représente une superficie totale d'environ 20 m² dont 10 m² concerne le foncier bâti.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Approuve ladite cession au prix de 60€ le m² pour le foncier bâti et au prix de 5€ le m² pour le foncier non bâti.**
- **Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 11 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460